



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_27
DISPOSITIF SAVOIR ROULER A VELO - PARTICIPATION FAMILIALE AU SEJOUR
ITINERANT**

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :30
Pouvoir(s) :8
Votants :38

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, BERTIN JérémY, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Héléne, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, FOUIN Marion a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique, RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Héléne, AUBRY François a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves, POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, GABET Maryvonne,

Secrétaire de séance :

Tony BRIAND

DELIBERATION N°DCM2025_27

Dispositif Savoir Rouler à Vélo - Participation familiale au séjour itinérant

Rapporteur : Rachel SANTENAC

Pour l'année scolaire 2024/2025, un projet en 3 étapes a été proposé aux élèves des classes de CM1-CM2 des écoles publiques :

- 1^{ère} étape : Soirée de la parentalité avec pour objectif de présenter le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et la réglementation (co-financée par la Préfecture) qui s'est tenu le vendredi 29 novembre 2024.
- 2^{nde} étape : Déploiement du Savoir Rouler à Vélo, de janvier à avril 2025 ; co-financé par Génération Vélo à 50%. Ce dispositif est actuellement en cours, pour les 141 élèves de CM1-CM2, répartis comme suit :
 - Ecole Kirikou, Brissarthe : 11 CM1 et 5 CM2,
 - Ecole Henri Lebasque, Champigné : 9 CM1 et 16 CM2,
 - Ecole Marcel Pagnol, Châteauneuf-sur-Sarthe : 23 CM1 et 26 CM2,
 - Ecole Le colibri, Contigné : 15 CM1 et 10 CM2,
 - Ecole Les roseaux, Maigné : 10 CM1 et 16 CM2.

Pour l'école Le Magnolia de Querré, les élèves ont bénéficié du SRAV l'année dernière pour tester le dispositif.
- 3^{ème} étape : Organisation d'un séjour itinérant à vélo pour 10 enfants ayant participé et obtenu le SRAV du 15 au 18 juillet 2025.

Ce séjour a pour objectifs de :

- permettre la mise en pratique des acquisitions du SRAV,
- découvrir un mode de séjour en mobilité douce,
- découvrir la richesse du patrimoine touristique et culturel à proximité de son domicile,
- être sensibilisé au respect de l'environnement.

Les différentes étapes du séjour ont été réfléchies et organisées avec l'aide des agents de l'Office de Tourisme de l'Anjou Bleu. Le choix a été fait pour minimiser les passages routiers et favoriser les chemins de halage. Le groupe circulera les matins et fera des activités l'après-midi.

- Jour 1 : départ de Montreuil-Juigné :
 - Arrivée à Grez-Neuville pour la visite de l'asinerie
 - Nuit sur le camping du Lion-D'angers
- Jour 2 : départ du Lion-d'Angers
 - Arrivée à La Jaille-Yvon, activité paintball avec Anjou Sport Nature
 - Nuit sur le camping de Chenillé
- Jour 3 : départ de Chenillé
 - Arrivée et nuitée à Ménil
 - Activité d'attelage
- Jour 4 : départ de Ménil
 - Arrivée à Château-Gontier pour visiter le refuge de l'Arche

DELIBERATION N°DCM2025_27
DISPOSITIF SAVOIR ROULER A VELO - PARTICIPAT
ITINERANT

Le coût du séjour comprend les nuits en camping, les activités en journée et l'alimentation, pour un montant global de 1 212,00 € (610,90 € pour les activités, 185,10 € pour les campings, 416 € pour l'alimentation), soit un coût par enfant de 121,20 €.

Il est proposé par la commission du groupe écoles, une prise en charge de la commune à partir de 10% pour les familles les plus aisées et d'augmenter au fur et à mesure que le quotient familial baisse de 10%, comme il avait été pratiqué lors du séjour à la ferme en 2023.

Les quotients familiaux sont identiques à ceux pratiqués par la CCVHA.

Quotient Familial	Participation des familles
Inférieur à 400€	24,24 €
De 401 € à 600 €	36,36 €
De 601 € à 800 €	48,48 €
De 801 € à 1000 €	60,60 €
De 1001 € à 1200 €	72,72 €
De 1201 € à 1400 €	84,84 €
De 1401 € à 1600 €	96,96 €
Supérieur à 1601 €	109,08 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission Solidarité Famille Éducation,
 Considérant l'intérêt éducatif du séjour itinérant pour les enfants,
 Considérant que le coût global du séjour est de 1212,00 € pour 10 enfants,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'organisation du séjour itinérant pour 10 enfants ayant participé et obtenu le Savoir Rouler à Vélo qui se déroulera du 15 au 18 juillet 2025.
- De fixer la participation des familles selon le quotient familial comme suit :

Quotient Familial	Participation des familles
Inférieur à 400€	24,24 €
De 401 € à 600 €	36,36 €
De 601 € à 800 €	48,48 €
De 801 € à 1000 €	60,60 €
De 1001 € à 1200 €	72,72 €
De 1201 € à 1400 €	84,84 €
De 1401 € à 1600 €	96,96 €
Supérieur à 1601 €	109,08 €

DELIBERATION N°DCM2025_27
DISPOSITIF SAVOIR ROULER A VELO - PARTICIPATIO
ITINERANT

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 049-200084903-20250408-DCM2025_27-DE



- De dire que le montant des participations familiales sera inscrit du budget de l'exercice 2025.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 11 avril 2025



Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 avril 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 11 avril 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes -- sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes -- dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.